

08 sep 2017 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Diminution de la rétribution pour la réservation d'une immatriculation personnalisée

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une modification de la rétribution pour la réservation d'une immatriculation personnalisée.

La rétribution pour la réservation d'une immatriculation personnalisée doit être adaptée en raison de la diminution qui a été constatée du nombre de réservations, après la hausse de la rétribution à 2000 euros.

En diminuant cette rétribution à 1000 euros, la réservation d'une immatriculation personnalisée sera plus accessible pour les citoyens. On pourra dès lors s'attendre à un nombre de réservations similaire à celui d'avant la hausse de prix.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 novembre 2010 relatif à la fixation des redevances liées à l'immatriculation de véhicules

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be